

Ville de

# Noisy le Grand

NG

**Le Maire**

Réf. : CAB/MP/MB/LV 0805093

Monsieur Claude BALAND  
Préfet  
PRÉFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS  
124, rue Carnot  
93007 BOBIGNY CEDEX

*Noisy-le-Grand, le 28 mai 2008*

Monsieur le Préfet,

J'ai appris hier avec consternation la mort d'un très jeune enfant tué par sa mère dans des circonstances particulièrement horribles à Noisy-le-Grand. Cet enfant d'un an, qui a été jeté par la fenêtre en plein cœur du quartier du Mont d'Est, était hébergé à Noisy-Résidence, structure sur laquelle j'ai attiré l'attention personnelle de Monsieur le Sous-Préfet la semaine dernière lors d'un entretien téléphonique.

En effet, à l'occasion des inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2008, je me suis rendu compte du **nombre important et inhabituel de familles demandeuses d'asile en attente du statut de réfugiés, soit 30 familles au total** : 52 enfants sont concernés, 45 d'entre eux sont d'ores et déjà scolarisés à Noisy-le-Grand.

Ces familles sont orientées par la Coordination d'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA) et le SAMU Social de Paris en vue d'un hébergement au sein de la résidence hôtelière Noisy-Résidence située sur l'esplanade de la Commune de Paris. Cette résidence, qui a été créée en 2000, comporte à ce jour 160 appartements, essentiellement des studios et des F2. Sept nouveaux logements sont actuellement en cours de réalisation dans les anciens bureaux de l'ANPE.

Pour votre parfaite information, je tiens à vous préciser que la Ville de Noisy-le-Grand s'était opposée en décembre 2003 au projet de création de 104 nouveaux logements, en raison de leur incompatibilité avec le projet urbain du Mont d'Est. Une ordonnance du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a imposé à la Ville de poursuivre l'instruction du permis de construire.

Cette situation induit des coûts supplémentaires importants pour la Ville, mais elle a surtout des conséquences sociales et urbaines extrêmement préoccupantes.

Après plusieurs visites sur le site, il s'avère que cette résidence hôtelière est devenue un véritable foyer d'hébergement des familles en attente du statut de réfugiés ou en situation irrégulière au regard du droit des étrangers en France. En effet, la plupart des appartements de la résidence hôtelière sont occupés par des familles pour un long séjour. La résidence n'offre plus les services de location de logements meublés pour une durée limitée.

.../...